Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260122-2026_013-DE

DCM DU 22 JANVIER 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.013*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **22 janvier** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 16 janvier 2026 - Date d'affichage : 23 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

20 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Alain CLÉRY, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Éric GOSSET, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Ronan SALAÜN et Mesdames Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Lydia DERIEUX, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

9 excusés : Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Mickaël ROSETZKY et Mesdames Julie AUBAUD, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Alexandra MARIE, Laëtitia NOËL et Anne-Laure OULED- SGHAÏER,

9 pouvoirs : Messieurs Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Grégory PRENVEILLE), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), Mickaël ROSETZKY (qui a donné pouvoir à Jean-Christophe GILBERT) et Mesdames Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H), Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET), Alexandra MARIE (qui a donné pouvoir à Elsa ROUSSEL), Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Lydia DERIEUX) et Anne-Laure OULED- SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260122-2026_013-DE

SOLLICITATION DE LA RÉPARTITION DES AMENDES DE POLICE

VU les articles R 2334-10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Alain CLÉRY, 2ème adjoint en charge des Grands travaux, Liaisons douces, Voirie et Espaces verts, rappelle à l'assemblée que la répartition du produit des amendes de police est faite par le Conseil Départemental qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des subventions attribuées.

Les sommes allouées doivent être utilisées pour financer des projets d'aménagement du type suivant :

- Aires d'arrêt de bus sur tous types de voies en agglomération, sur voies communales, hors agglomération (hors abribus et autres équipements conforts).
- Plans de circulation concernant l'ensemble de l'agglomération (étude et travaux).
- Parcs de stationnement en dehors des voies de circulation (en site propre).
- Feux de signalisation tricolores aux carrefours.
- Signalisation des passages piétons, hors renouvellement.
- Aménagements de sécurité sur voirie y compris les radars pédagogiques.
- Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation.
- Pistes cyclables protégées le long des voies de circulation.
- Zone de croisement sur voie communale.

Dans tous les cas, les projets présentés doivent s'inscrire dans une démarche de sécurité routière et ne doivent pas être déjà réalisés.

Pour l'année 2026, il est proposé de solliciter la subvention pour les travaux suivants :

Localisation des travaux *1* (n° des voies, lieu-dit)	Nature des travaux	Objectifs d'amélioration de la sécurité routière	Dépenses Hors Taxes (en euros)
Rue de Rennes	Sécurisation des passages piérons	Amélioration de la visibilité en approche; mise en conformité LOM art. 52; sécurisation traversée Mise en accessibilité PMR (abaissés + dalles)	8 291 €
Avenue de l'Europe Rue de Fougères Avenue de la forêt Rue Pierre et Marie Curie	Sécurisation des passages piérons	Amélioration de la visibilité en approche; mise en conformité LOM art. 52; sécurisation traversée Mise en accessibilité PMR (abaissés + dalles)	1 109,21 €*
Liaison piétonne Mairie - Rouzel	Signalisation de nouveaux passages piétons	Sécurité piétonne et amélioration de la continuité, réduction des conflits piétons/cycles	
RD – entre rond-point de Jouvence et carrefour Av. Général de Gaulle	Prolongement piste cyclable en site propre (750 m) avec suppression îlots végétalisés et stationnements	Sécurisation des cyclistes, séparation des flux, réduction des conflits avec piétons et véhicules	En attente de devis Estimation : 100 000 €
TOTAL			

*Le devis s'élève à 3 965,21 € HT. Il a été retiré les appuis vélos

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260122-2026_013-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les projets présentés ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr